



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Personnels d'Enseignement
du 2° degré, d'Éducation et des Psychologues**

Nancy, le 04 mars 2025

**Division des Personnels d'Enseignement
du 2° degré, d'Éducation et des Psychologues
Bureau DPE/5**

Affaire suivie par :

Julien SPONEM

Chef de bureau DPE/5

Tél : 03 83 86 21 73

Mél : julien.sponem@ac-nancy-metz.fr

9, rue des Brice / Rond-point

Marguerite de Lorraine – CO n° 30013

54035 NANCY Cedex 13

Le Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : mouvement des maîtres auxiliaires garantis d'emploi – rentrée scolaire 2025-2026

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités du mouvement des maîtres auxiliaires garantis d'emploi au titre de la rentrée 2025-2026.

Je vous rappelle que sont concernés tous les maîtres auxiliaires garantis d'emploi en poste dans l'académie.

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX :

AVIS IMPORTANT !

- la saisie des vœux est obligatoire ;

- aucun vœu ne sera saisi par les services académiques ;

- les vœux sont formulés à titre indicatif et seront pris en compte dans la mesure du possible en fonction des besoins.

La saisie des vœux est faite par l'application intranet LILMAC à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-nancy-metz.fr/lilmac>

Cette application permet aux personnels non titulaires de saisir leurs vœux et de consulter leurs résultats. L'accès est réalisé par authentification sécurisée (login, mot de passe, question, réponse).

Avant connexion, chaque agent devra se munir de son **NUMEN** et créer un mot de passe.

Je vous informe que l'application LILMAC, qui permet aux maîtres auxiliaires garantis d'emploi d'exprimer des vœux géographiques d'affectation pour la rentrée scolaire 2025-2026 sera ouverte :

du lundi 17 mars au lundi 31 mars 2025 inclus.

Afin de simplifier la formulation des vœux d'affectation, ceux-ci ont été restreints à un total de 10 possibilités.

Ces vœux peuvent porter sur :

- **des établissements**
- **des communes**
- **les 4 départements de l'académie**

Ces vœux peuvent être mixés.

CRITERES D'AFFECTION PRIORITAIRE

Ces critères liés à des difficultés médicales doivent être attestés par les médecins du service de prévention de l'académie (une attestation d'un médecin traitant ne sera pas prise en compte).

Pour ce faire, il convient d'adresser votre dossier au service de médecine de prévention :

- soit par voie postale à l'adresse : rectorat de l'académie de Nancy-Metz – service des médecins de prévention – 9 rue des Brice – Rond-point Marguerite de Lorraine - 54035 Nancy cedex
- soit par messagerie académique à l'adresse : ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr

Vous voudrez bien diffuser largement ces instructions auprès des maîtres auxiliaires concernés, y compris celles ou ceux qui, rattaché(e)s à votre établissement, en sont momentanément absent(e)s.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie adjointe,
Directrice des ressources humaines,



Laurence DIDION